

Bilan de Bicais 2 ans après ...

Le fonctionnaire seynois, la victime collatérale d'une vision dégradée du service public :

- travaille + pour le même salaire
- perd 30 % de son régime indemnitaire après 10 jours de maladie
- perd des jours de congés
- va perdre son congé de départ à la retraite
- perd 2 semaines de congé maternité
- subit la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire opaque et à la tête du client)...



Sans parler de la désorganisation ambiante et généralisée, le mépris des instances avec des CTP qui sont de simples chambres d'enregistrement et les CAP clientélistes, ...

C'est sûr qu'il faut trouver des sous pour payer nos grands dirigeants et les embauches faites depuis 2 ans ...

Concrètement, le fonctionnaire seynois malade (c'est bien votre médecin qui vous prescrit un arrêt maladie!) est victime de la quadruple peine :

- jour de carence
- 30 % de régime indemnitaire en moins au-delà de 10 jours d'arrêt dans l'année
- perte de jour d'ARTT
- et « accessoirement » il est malade ...

Une idée de l'impact financier ? Quelques exemples :

Un administrateur (A+) qui contracterait une gastro, une grippe et une rage de dents dans l'année, allez, on va dire, en tout : 16 jours d'arrêt maladie ... il va se voir retirer sur son régime indemnitaire : 800€ sur environ 4 000€ !!

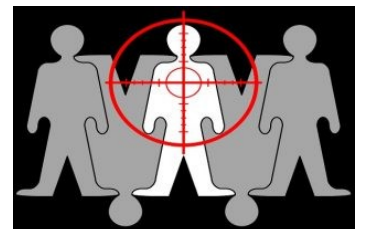
Un cadre B à mi-temps thérapeutique (après une reprise d'un cancer par exemple), va voir son salaire amputé de la moitié de ses primes, soit environ 200€ par mois, sur 400€

Un agent des écoles (C) qui contracterait une gastro, une grippe et une rage dents soit 16 jours d'arrêt dans l'année et doit garder son enfant malade durant une semaine, verra son régime indemnitaire amputé de 50€ sur 250€ (+ 3 jours de carence !) et perdra 1 ARTT.

La CGT propose :

**le retrait de la sanction des 30 % au-delà des
10 jours d'arrêt maladie**

**une participation employeur à la Mutuelle pour TOUS
une participation employeur à la Prévoyance pour TOUS**



Info : Aides à domicile du CCAS

Les Aides à domicile sont actuellement en grève, savez-vous pourquoi ?

Parce qu'après avoir essayé la voie du dialogue, sans réponse réelle, pour elles et eux, la coupe est pleine ...

Depuis toujours, ils utilisent leur véhicule personnel, leur essence, leur assurance voiture, leur téléphone, ...

Ce qui a changé ces derniers mois ...

c'est « tout simplement » l'augmentation du coût de la vie et l'aggravation des situations physiques des bénéficiaires ...

Un décret a revalorisé de 3 centimes du kilomètre leurs frais kilométriques ...

Le CCAS va l'appliquer

Une revalorisation de 30€ pour couvrir les frais leur a été proposé ...

Font-ils l'aumône ?

Dans le même temps, le syndicat CGT a informé l'administration de l'existence d'un décret paru le 28 avril, portant revalorisation de certains personnels médico-sociaux, dont les aides à domicile de 183€ ! dont 70 % pris en charge par l'État. La CGT demande l'application de ce décret pour tous les personnels concernés !

Être aide à domicile, c'est accompagner des personnes âgées dans leur quotidien : les porter du lit au fauteuil, les changer quand ils se font dessus, les accompagner chez le médecin, faire les courses, le ménage, les aider à manger, ...

Pour l'administration, c'est un métier « difficile », nous considérons à la CGT, que c'est un métier « pénible » et ô combien utile ! Les agents, malgré tout cela, en parlent avec passion et engagement !

La CGT demande la reconnaissance (comme pour les ATSEM et les agents d'entretien, de restauration et des crèches) de la pénibilité à hauteur de 49 heures par an !

La CGT exige pour les aides à domicile :

- la reconnaissance de la pénibilité
- la revalorisation des salaires

REVALORISATION DES SALAIRES : LA RÉPONSE...

